



## InfoURML



# COVID-19

## Le 6 mars 2020

**577 cas d'infection par le coronavirus COVID-19 ont été déclarés en France au 6 mars 2020. Parmi ces 577 cas, 9 patients sont décédés.**

**Téléchargez :**

- [Le Point épidémiologique](#)
- [Les Affiches Gestes Barrières](#)

- L’Affiche pour les professionnels de santé libéraux dans les cabinets
- L’Affiche des consignes d’orientation des patients se présentant en consultation

L’URML Normandie est confrontée, chaque jour, à des interrogations des praticiens de terrain sur la prise en charge de l’infection à COVID-19.

Mobilisée depuis plusieurs semaines, l’URML Normandie s’informe et relaie les interrogations en concertation avec l’ARS Normandie, Direction Générale de la Santé et le Ministère de la Santé. Attention, l’information change quotidiennement.

## Diagnostic et prise en charge

Concernant les informations à délivrer aux patients, **pour toute personne ayant séjourné dans une zone où circule activement le virus dans les 14 jours précédents** – Chine (Chine continentale, Hong-Kong, Macao) / Singapour / Corée du Sud / Italie (Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne, **Piémont**) / Iran :

- Surveiller leur température 2 fois par jour
- Surveiller l’apparition de symptômes d’infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...)
- Se Laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Éviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...)
- Éviter de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d’hébergement pour personnes âgées...)
- Éviter toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...)
- Travailleurs/étudiants : ils peuvent retourner travailler en l’absence de symptômes. Si possible, privilégier le télétravail
- Les enfants, collégiens, lycéens peuvent être envoyés à la crèche, à l’école, au collège ou au lycée – L’éducation nationale en région Normandie a mis en place un numéro vert pour répondre aux questions – 02.31.30.08.40 (8h30 – 12h30 / 13h00 – 17h30)

## Auto-surveillance : Recommandations suivi de la température à délivrer aux patients

**Les personnes présentant une fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, dans les 14 jours suivant un retour des destinations identifiées** doivent :

- Contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage **et faisant état des symptômes.**
- Ne pas se rendre directement chez leur médecin traitant, ni aux urgences de l'hôpital.
- **Eviter tout contact avec l'entourage et porter un masque.**

**En cas de prise en charge direct d'un patient suspect d'infection par le COVID-19 (Cf. définition de cas – Santé publique France) de prendre contact avec le Samu-Centre 15 pour analyse** et mise en place des premières mesures de prise en charge. Il conviendra de ne pas l'orienter d'emblée vers les structures d'accueil des urgences afin d'éviter le contact avec d'autres patients.

Pour les patients revenant d'une **zone de type cluster en France** (Haute-Savoie : Les Contamines-Montjoie / La Balme de Sillingy, Oise : Crépy en Valois / Creil, Haut-Rhin : Mulhouse, Morbihan : Carnac / Auray / Crac'h, Regroupement de cas autour d'un voyage organisé en Egypte), il convient de leur demander s'ils ont été en contact avec une personne malade.

**En cas de réponse positive, contactez le Centre 15 pour savoir la conduite à tenir.**

[Lien vers la définition de cas d'infection au SARS-CoV-2 \(COVID-19\)](#)  
(mise à jour au 3 mars 2020)

Pour les patients que vous êtes amenés à prendre en charge en **EHPAD**, ou en établissement médico-social, des consignes particulières sont mises en œuvre au sein de ces structures [ICI](#)

---

### Au niveau organisationnel

#### Recommandations :

- Mise en place d'une information affichée sur les gestes barrières et demander à tout patient présentant des symptômes respiratoires de le manifester dès son arrivée. Mettre en place le matériel nécessaire (masques, mouchoirs jetables, produit hydroalcoolique pour l'hygiène des mains ...).

- Accueil d'un patient considéré comme un cas suspect ou possible d'une infection dans une chambre ou un box individuel ou salle d'attente ad hoc pour les structures en capacité d'organiser un circuit dédié.

**Pour les cabinets qui ne disposent pas de locaux permettant cette organisation**, si cela vous est possible, les patients présentant des signes peuvent être planifiés en consultation sur un créneau horaire dédié (permettant de mettre en œuvre les mesures de protection).

**Face à l'évolution extrêmement rapide de la situation sanitaire**, de nombreuses questions restent en suspens. Les praticiens qui sont amenés à prendre en charge en ambulatoire la population doivent-ils :

- Réorganiser la prise en charge de ces patients à domicile comme il était prévu lors du Plan H1N1 en 2009 ?
- Organiser une ligne de permanence des soins supplémentaire et/ou dédiée ?
- Circuit de prises en charge dédiées ?

Ces quelques items sont en pratique difficilement réalisables sur le terrain compte tenu de l'état des lieux de l'exercice médical actuel en Normandie. L'URML Normandie sollicite quotidiennement sur ces sujets nos partenaires régionaux et reste en attente de réponses, il est attendu des fiches du Ministère de la Santé lors de l'annonce du passage en phase 3 qui ne saurait tarder...

## Au niveau de la protection

Le port des masques filtrants FFP2 est réservé aux seuls personnels hospitaliers en contact étroit et prolongé avec des cas confirmés (soins intensifs).

**Les médecins peuvent prescrire des masques à leurs patients** qui sont en situation de fragilité et de vulnérabilité. La prescription se fait de manière classique, il n'y a pas de document particulier à utiliser.

Cette prescription doit être réservée aux personnes les plus fragiles afin de ne pas mettre en péril les stocks limités de masques.

[L'URML Normandie s'interroge](#) sur les consignes à géométrie variable concernant la protection des personnels de santé ambulatoires particulièrement exposés, puisqu'en en 1ère ligne :

- Comment comprendre qu'un médecin généraliste examinant une gorge d'un patient toussant puisse être moins exposé qu'un anesthésiste-réanimateur hospitalier faisant une intubation sur un patient endormi ?  
L'acte médical hospitalier n'a pas l'apanage du risque.  
L'URML Normandie considère comme totalement inacceptable cette différence de traitement dans l'octroi des moyens de protection (masques FFP2, lunettes) présentés depuis des années et par toutes les instances professionnelles comme indispensables.
- **L'URML Normandie réclame l'équité Ville/Hôpital et demande instamment la définition et la qualification d'actes professionnels exposant à un risque de transmission qu'ils soient réalisés à l'hôpital ou dans les cabinets de ville.**

Nous vous rappelons que chaque médecin peut récupérer une boîte de 50 masques chirurgicaux auprès d'une officine à partir de cette première semaine de mars contre présentation de sa carte professionnelle sur laquelle figure le numéro RPPS.

Merci de transmettre ce message à vos confrères et contacts professionnels - qui peuvent également nous fournir leur adresse mail pour recevoir nos communications.

N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations par retour de mail.

Confraternellement

Dr Antoine LEVENEUR  
Président de l'URML Normandie

**Restez en contact avec l'URML Normandie par l'intermédiaire de ses mails, son site, ses réseaux sociaux pour vous informer régulièrement sur l'épidémie et les mesures de prévention.**

Pour toute question, vous pouvez contacter le Pôle Veille et Sécurité Sanitaire de l'ARS Normandie entre 8h30 et 18h (ne pas communiquer ce numéro aux patients) :

**0 809 400 660**

Vos patients ne nécessitant pas de conseils médicaux peuvent s'adresser pour toute question **au numéro vert 0 800 130 000** mis en place 24h/24 et 7j/7.

Toutes les consignes **ICI** et le guide méthodologique pour les professionnels de santé **ICI** (mis à jour).

En savoir +



La médecine  
libérale  
innove en  
Normandie

**02 31 34 21 76**

**Siège social Caen**

**7 Rue du 11 Novembre - 14000 Caen**

**Antenne de Rouen**

**62 Quai Gaston Boulet - 76000 Rouen**



Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit à la newsletter URML Normandie  
Pour toute information complémentaire contactez **[contact@urml-normandie.org](mailto:contact@urml-normandie.org)**

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)